

Toulouse le 18 avril 2018,

## **Des enseignant-e-s chercheur-ses souhaitent un retour à la normale à l'université du Mirail par une grande intervention policière !**

Depuis maintenant 4 mois, le personnel et les étudiant·e-s de l'Université Toulouse – Jean Jaurès sont en grève contre la fusion des établissements toulousains de l'enseignement supérieur et l'application de la loi Orientation et Réussite des étudiant·e-s (ORE).

Le blocage de l'Université, voté en Assemblée générale commune, est effectif depuis plus d'un mois. Le personnel administratif vote majoritairement cette modalité d'action pour la simple et bonne raison qu'elle leur permet d'exercer pleinement leur droit de grève, alors que les pressions exercées par la hiérarchie s'accroissent. Le blocage est du fait du gouvernement qui invisibilise cette grève et qui est porté aujourd'hui par plusieurs universités !

La Ministre de l'Enseignement supérieur, au lieu de tenir compte des revendications des grévistes, a décidé le 22 mars de dissoudre l'ensemble des conseils centraux et de nommer un Administrateur provisoire pour gérer les affaires courantes de l'établissement. Cet acte autoritaire est une première dans l'histoire récente des Universités ; jamais l'article L. 719-8 du Code de l'éducation n'avait été utilisé pour casser un mouvement de grève.

Fort.e.s de ce signal inacceptable envoyé par le gouvernement, une pétition mise en ligne par des enseignant·e-s chercheur·e-s le 11 avril appelle la Ministre à agir « avec l'autorité et le pouvoir qui sont les siens » pour assurer la tenue des examens, demandant clairement l'intervention de la police sur le campus pour y déloger leurs propres collègues et étudiant·e-s.

Sud Education 31 dénonce tout appel à l'intervention des forces de l'ordre au sein des universités, où les personnels et étudiant·e-s grévistes se mobilisent légitimement pour défendre des conditions d'études et de travail dégradées depuis au moins la mise en place de la loi LRU en 2007 et affirmer leur refus de la sélection à l'entrée des universités.

SUD éducation 31 ne peut que dénoncer la manière dont la période des examens est utilisée pour tenter de mettre fin à la grève. Qui peut, d'une part, décemment accepter que les étudiant·e-s et les personnel·le-s passent ou organisent des examens après une intervention policière ? Qui peut, d'autre part, accepter l'incohérence qui règne sur la notion même d'examens universitaires : censés valider des contenus d'enseignements décidés par les UFR, et non par des programmes ministériels comme dans le secondaire. Ces contenus ne sont pas appropriables de la même manière par tou-te-s et ne font pas l'objet d'annales de révision ! Sans cours, toute organisation d'examen revient à une sélection forte en commençant par celle des grévistes, qui - faut-il le rappeler ? - ne se battent pas pour eux·elles-mêmes ou pour ne pas avoir à passer des examens à la fin de l'année mais pour l'avenir de l'université.

Sud éducation 31 soutient les étudiant·e-s et les lycéen·nes qui sont les premier·e-s impacté·e-s par cette loi de sélection sociale, ainsi que le personnel administratif qui ne serait pas en reste des conséquences néfastes de l'application de la loi ORE : réception, traitement, tri et sélection des dossiers pour l'ensemble des étudiant·e-s, information auprès des familles pour justifier des refus, etc. Les grévistes doivent rester unis dans la poursuite de leur grève : le mouvement a été unitaire pendant 4 mois, il doit l'être aussi sur la question de la poursuite de la grève et sur l'organisation de validations appropriées aux circonstances et dont les modalités doivent être décidées en Assemblée générale.

Nous appelons donc l'ensemble des personnels à signer la contre-pétition (<https://chn.ge/2IPQvy9>) initiée par les grévistes de l'université du Mirail en réponse à l'ignoble demande de certain·es enseignant·es chercheur·es sous des prétextes fallacieux et allant à l'encontre du bien collectif qu'est l'éducation pour toutes et tous sans conditions.